

## INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

---

### **01/01/2022 – MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE DE LA SICAV CPR STRATEDIS**

Les actionnaires de la SICAV CPR STRATEDIS, gérée par la société de gestion CPR Asset Management, sont informés des modifications suivantes qui entreront en vigueur le **01/01/2022** :

#### **1/ Changement siège social CPR AM**

A compter du 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management sera fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris.

#### **2/ Modification de la rémunération liée aux opérations de prêts de titres**

Votre SICAV n'a pas recours aux opérations de prêts / emprunts de titres.

En conséquence, la mention suivante est insérée dans le prospectus de votre SICAV ;

« *La société de gestion ne perçoit aucune rémunération pour les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres* ».

#### **3/ Changement de Commissaire aux Comptes**

Le Commissaire aux Comptes de votre SICAV sera le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (en remplacement du Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES) pour six exercices.

\*\*\*\*\*

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques de votre SICAV demeurent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de votre OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Statut) sera disponible sur le site internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

La documentation juridique de son FCP nourricier sera modifiée en conséquence.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction